

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR AN :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >
 REMIREMONT, six mois. . . 6 50
 FRANCE, un an. 18 >

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.
 Ordinaires. . . 20 c.
 Réclamés. . . 25 c.

LE PEUPLE VOSGIEN,

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES

MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au citoyen A. THÉRIER, rédacteur-gérant, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

On s'abonne hors d'Épinal : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉJEAT, limonadier ; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL ; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE ; — à Dampierre, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur ; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur ; — à Gérardmer, chez le citoyen GURY, notaire ; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIN, imprimeur ; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAFFAUX, limonadier ; — à Creixeville, chez le citoyen QUILLON, notaire.

Remiremont, le 26 Avril 1850.

Alea jacta est, ils ont repoussé les paroles de paix et d'humanité que leur a porté M. de Lamartine, comme ils ont protesté contre l'éloquente et chaleureuse improvisation de M. Victor Hugo.

C'est bien à Noukaiva, à 4,000 lieues de la mère-patrie, dans une enceinte fortifiée, avec le régime disciplinaire d'un proconsul, qu'iront les infortunées victimes de nos dissensions politiques.

Les liens les plus sacrés sont brisés, la nature est insultée, la Providence divine est bravée, le cri de la conscience est étouffé!

Ni les souvenirs sinistres de Sinnamary, ni le martyr de Sainte-Hélène, ni les honneurs de Botany-bey, ni la sombre prévision des brusques retours de la fortune, n'ont pu amollir des cœurs endurcis par la colère, par la peur et par la vengeance!

Que la responsabilité de cette loi pèse ineffaçable sur ceux qui s'en sont rendus complices!

Aux Paysans.

DE L'IMPÔT.

(Suite et fin.)

Mes chers paysans,

L'ardeur de la lutte électorale qui s'était engagée naguère dans notre département, l'émotion naturelle qui en a été la suite, la joie du succès, l'enthousiasme du triomphe ne laissent plus de place aux froides discussions que j'ai entamées avec vous. Aujourd'hui que nous voilà tous bien rentrés dans les tranquilles habitudes de notre existence villageoise, permettez-moi de reprendre nos entretiens interrompus.

Je vous ai démontré la nécessité de réduire l'impôt et de le ramener à l'équitable principe de la proportionnalité. Je vous ai dit que ce principe, inscrit dans la Constitution, admis par conséquent en théorie, est toujours et partout violé dans la pratique. J'ai pris pour exemple l'impôt des boissons et l'impôt foncier. Il me serait fa-

cile, en les examinant et en les discutant un à un, de vous faire voir qu'il en est ainsi de tous les autres impôts. Je vais plus loin : je dis qu'avec le prétendu système financier qui nous régit, il est impossible qu'il en soit autrement.

Deux qui ont créé la plupart des impôts existants, les grands législateurs de notre première révolution le comprenaient bien. Aussi, tout en votant ces impôts, ne les considéraient-ils que comme provisoires. Personne, mieux qu'eux, n'en a fait la critique et n'en a signalé l'iniquité ou tout au moins les nombreux inconvénients. Mais les caisses de l'État étaient vides : la Monarchie avait tout mangé. D'un autre côté, les anciens impôts étaient abolis et ils étaient trop odieux à la nation pour qu'on osât proposer d'y revenir, ne fut-ce que pour un moment. Il fallait pourtant bien défendre la République à la fois contre les traîtres du dedans et les ennemis du dehors. Sous la pression de cette terrible nécessité, on eut recours aux expédients. On imposa ce qui semblait le plus facilement imposable, au hasard, sans esprit d'ordre, sans suite, sans système arrêté. L'essentiel, c'était de faire de l'argent ; le salut de la patrie était à ce prix. Sous l'Empire, les mêmes nécessités entraînent la continuation des mêmes moyens. De là les contradictions, les incohérences, les injustices qui se rencontrent à chaque pas dans le système général de nos contributions. Je ne pense même pas qu'on puisse donner le nom de système à cette création successive d'impôts disparates, mal répartis, rentrant les uns dans les autres et frappant presque toujours à double et à triple tranchant le contribuable écrasé.

Il a fallu toute la mauvaise volonté des différents gouvernements qui se sont succédés chez nous depuis 1815, pour maintenir et rendre définitif un pareil état de choses. On a dit qu'il n'y a, en France, que le provisoire qui dure. Ceci est surtout vrai en matière d'impôts. Que voulez-vous? Le provisoire est si commode! Il laisse une si large voie ouverte à l'arbitraire! Il est si facile, sous son empire, d'écraser le pauvre en épargnant le riche!...

Cependant, grâce au travail immense qui s'est opéré

dans les esprits depuis quelque temps, tous les hommes sérieux considèrent aujourd'hui la réforme financière comme la question capitale du moment. (Ceci, mes chers paysans, vous me permettrez d'ouvrir une parenthèse et de vous dire que je ne saurais consentir à ranger parmi les hommes sérieux ceux de nos représentants qui ont inventé et signé ce fameux projet d'impôt sur les chiens. Ce n'est pas par de pareilles mesures que MM. Febvrel, Houël, Maurice Aubry, Resal et Ravinel sauveront la France de la ruine et de la banqueroute. L'important aujourd'hui est de restreindre les dépenses et non pas de frapper de nouveaux impôts, quand bien même ces impôts porteraient sur les chiens, sur les chats ou sur les lapins, voire même sur les cochons de mer et les canaris qui sont des animaux domestiques tout aussi dignes d'intérêt que messieurs les chiens. Croyez-moi, mes chers paysans : si MM. Febvrel, Houël, Maurice Aubry, Resal et Ravinel ne vous donnent pas bientôt une meilleure preuve de leurs capacités financières, rayez-les de votre liste au premier scrutin. Ces braves gens peuvent très-bien s'entendre à soigner et à diriger leurs petites affaires particulières. Mais, à coup sûr, ils n'entendent rien aux intérêts de ce grand et noble pays qui se nomme la France. Fermons la parenthèse.)

À côté des ridicules moyens proposés par des esprits stationnaires, méticuleux et sans portée, la grande masse de la bourgeoisie et du peuple a compris la nécessité de réduire l'impôt, de le simplifier, d'en changer l'assiette et de le ramener au principe de la plus rigoureuse proportionnalité.

Divers systèmes se sont produits. Je ne vous parlerai, mes chers paysans, que de celui qui a le plus fortement captivé l'attention publique. C'est aussi celui qui me semble le plus facilement et le plus immédiatement applicable.

Un homme dont les écrits devraient servir de code à la bourgeoisie vraiment conservatrice, intelligente et progressive, mais qui, quoi qu'il fasse, sera renié par les siens pour se voir peut-être un jour adopté par le peuple, M. de Girardin propose d'abolir tous les impôts existants et de les remplacer par un impôt unique frap-

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

MADAME DE SILVEYRA (1).

SUITE *.

Robert demeura debout, ne respirant plus, ne voyant plus rien qu'une femme éblouissante de parure et de beauté, qui s'avançait à travers le salon appuyée sur le bras d'un vieillard.

C'était M^{me} de Silveyra.

Elle marchait lentement, mollement, comme Robert l'avait vue sur le pont du navire. Le vieillard qui l'accompagnait lui parlait, et elle souriait divinement comme si elle eut été entièrement absorbée par le plaisir du bal. Elle s'approchait de Robert sans que ses regards se fussent encore dirigés sur le groupe près duquel il était immobile, hors de lui.

Lorsqu'elle eut fait encore quelques pas, elle tourna un peu la tête et eut un demi-sourire, un demi-salut pour le groupe d'hommes qui venaient de la juger, si diversement. Puis, son regard glissa jusqu'à Robert.

Elle laissa échapper un mouvement de surprise et presque d'effroi ; une subite pâleur s'étendit sur ses joues ; elle s'arrêta brusquement.

Robert sentait tous les regards arrêtés sur elle et sur lui ; il lui semblait qu'un nuage flottait devant ses yeux

éblouis ; il ne pensait pas, il ne pouvait parler. Sans savoir ce qu'il faisait, il s'avança au devant de M^{me} de Silveyra et s'inclina sous son regard hautain et froid.

Mais la vive émotion que l'étrange femme avait laissée paraître n'eut que la durée d'un éclair. Tous ses traits reprirent leur sérénité, le sourire revint à ses lèvres. Elle ne passa pas, comme Robert l'avait craint, sans le voir, ou plutôt sans vouloir le reconnaître ; ce fut elle qui trouva des paroles d'une politesse affectueuse pour sauver l'embarras de la situation.

— M. de Jumilly, je rends grâce au hasard qui nous réunit. Ses caprices sont inexplicables. Mais je lui sais gré de celui-ci, puisqu'il me fait retrouver un ami, un sauveur.

— Madame... balbutia Robert.

— Ces salons conviennent peu à une causerie intime ; d'ailleurs je compte n'y rester qu'une heure. Demain je vous recevrai chez moi, rue de Rivoli, 29 ; n'oubliez pas... à demain.

D'un geste de la main elle lui adressa un adieu plein de grâce et s'éloigna.

Robert n'avait plus le sentiment de ce qui se passait en lui et autour de lui. Il suivit du regard pendant quelques instants cette brillante vision qui ne tarda pas à disparaître. Bientôt la foule vint le heurter ; elle le poussa et le ramena selon son caprice, le porta, en quelque sorte, dans d'autres salons où il ne revit cependant pas M^{me} de Silveyra.

À trois heures du matin il quitta l'ambassade, monta dans une voiture et arriva chez lui. Alors il se jeta sur un fauteuil, et, pressant son front de ses deux mains, il murmura :

— Oh !... ce n'est qu'un rêve!... ce n'est qu'un rêve!...

Et pourtant, peu à peu, la lumière se fit dans sa raison, l'espérance entra dans son cœur. C'était bien M^{me} de Silveyra qu'il avait retrouvée enfin ! Elle lui avait dit : Je vous attendrai demain !

Étrange femme qui l'avait fui, qui s'était dérobée à toutes ses recherches, et qui, en le retrouvant, le saluait devant tous du titre d'ami et lui disait : A demain !

Mais une fois déjà elle lui avait dit ce mot, et c'était un mensonge ; elle s'était jouée de lui et il l'avait cherchée pendant trois mois !

N'avait-elle pas voulu, en lui jetant cette espérance, éviter toute explication, l'éloigner d'elle pendant cette fête ? La trouverait-il à l'adresse qu'elle lui avait donnée ? et si, réellement, c'était bien sa demeure, le recevrait-elle ?

Robert passa par toutes les alternatives de la crainte et de l'espérance. Vainement son amour voulut-il le rassurer ; il se rappelait la conversation qui s'était établie près de lui avant l'arrivée de M^{me} de Silveyra, les jugements divers portés sur elle, et qui la lui avait fait reconnaître avant qu'on ne la lui nommât. Ainsi, à Paris comme à bord, elle était inconnue. Ceux-ci lui accordaient toutes les vertus, ceux-là l'accusaient de tous les vices. Elle inspirait à tous l'admiration, aux uns l'amour, aux autres la défiance. Qui donc pouvait dire à Robert ce qu'il fallait croire, ce qu'il fallait craindre. Mais d'ailleurs était-il libre de choisir. Il l'aimait, il la retrouvait : sa vie était là. Il ne voulut pas se demander ce que l'amour lui apporterait de bonheur ou de déceptions.

Le lendemain il s'arrêtait à la porte de M^{me} de Sil-

(1) La reproduction de ce roman est formellement interdite à tous les journaux qui n'ont pas traité avec la correspondance littéraire de M^{me} Clémence LALRE.

* Voir les n^{os} des 50 mars, 5, 6, 10, 12, 19 et 24 avril.

pant le capital tant mobilier qu'immobilier. Cet impôt serait proportionnel. Il peut se définir et se résumer ainsi : *Point de capital, point d'impôt; qui possède beaucoup, paie beaucoup; qui possède peu, paie peu; qui ne possède rien ne paie rien.*

Ce n'est pas là seulement la définition de l'impôt tel que l'entend M. de Girardin, tel qu'il l'a conçu et proposé; c'est encore la plus belle définition qu'ont ait donnée jusqu'alors de la République démocratique.

L'impôt sur le capital serait unique. — Il ne faut pas tirer d'un même sac plusieurs moutures, disait autrefois un homme qui aimait le peuple. M. de Girardin est parti de là.

Lorsque l'introduction du principe de l'unité dans l'impôt ne ferait que favoriser l'exercice de la liberté individuelle, en enlevant aux modes de perception en usage aujourd'hui ce qu'ils ont parfois de véxatoire et de blessant pour la dignité de l'homme et du citoyen, je croirais cet avantage déjà assez considérable pour rallier au principe posé par M. de Girardin tous les esprits vraiment indépendants. Mais c'est surtout au point de vue de l'économie publique que les avantages d'un impôt unique se font bien sentir.

L'on comprend sans peine que l'unité de l'impôt doive en rendre la perception extrêmement facile. Elle permettrait donc de supprimer une foule d'employés devenus inutiles. Ce serait le premier pas fait vers la simplification administrative, et la simplification administrative nous conduit elle-même à la simplification gouvernementale, c'est-à-dire à l'abolition des attributions despotiques et oppressives de l'Etat. Or, c'est là, mes chers paysans, c'est vers ce but que nous devons tendre aujourd'hui de toutes nos forces. Rappelez-vous sans cesse le géant aux cent bras dont je vous ai parlé, et, chaque fois qu'il se présentera à vous une occasion de lui couper l'un de ces bras voleurs et oppresseurs, saisissez-la.

Non seulement l'impôt sur le capital serait unique, mais il atteindrait le capital mobilier aussi bien que le capital immobilier. Il est évident que, sans cette condition indispensable, il ne serait jamais proportionnel.

Ici pourtant une grave difficulté se présente. Comment frapper le mobilier? Comment atteindre l'argent, ce capital insaisissable qui trouve toujours moyen d'imposer ses conditions sans en recevoir aucune, qui frappe pour son propre compte des taxes exorbitantes en se soustrayant lui-même adroitement à toutes les charges dont la propriété immobilière supporte seule le pénible fardeau?

Monsieur de Girardin résout la difficulté au moyen d'un système d'assurances qui sert à la fois de contre-poids et de contrôle à l'impôt sur le capital. Tout citoyen est obligé de faire la déclaration exacte de son avoir. La sincérité des déclarations est garantie par les avantages même que le déclarant en retire, par son intérêt bien entendu.

Le cadre que je me suis tracé ici est trop restreint pour que je puisse entrer dans tous les développements que nécessite l'explication d'un pareil système. J'y reviendrai. En attendant, mes chers paysans, que cette

veyra; son regard inquiet interrogeait le concierge, tandis que ses lèvres laissaient tomber ce nom doux et fatal. Tout son sang reflua vers son cœur lorsqu'on lui répondit : — Au premier, monsieur, — et que la cloche tinta pour annoncer sa visite.

Il monta l'escalier en chancelant; un valet, à livrée bleu et or, l'attendait sur le seuil. Robert lui dit son nom; le valet le précéda, l'introduisit dans un appartement splendidement orné et, arrivé à un petit boudoir, annonça :

— M. Robert de Jumilly.

Robert, levant les yeux, se trouva seul dans le boudoir, devant M^{me} de Silveyra qui souriait.

— O Madame! murmura-t-il, est-ce bien vous!

— Mais, M. Robert, ne me saviez-vous pas à Paris? ou bien mon brusque départ de Toulon vous a-t-il fait croire que vous aviez à faire à une fée, fantasmagorie et bizarre, qui avait voulu éprouver votre courage, et, satisfaite de son épreuve, s'était évanouie comme une vapeur légère?

— Oh! ne raillez pas, madame, ce serait cruel! Vous ne savez pas tout ce que j'ai souffert!

Il y avait dans la voix de Robert un accent si douloureux et si vrai que M^{me} de Silveyra dut comprendre toute la puissance de la passion qu'elle avait jetée dans ce pauvre cœur. Peut-être en fut-elle émue, car ses grands yeux, humides et doux, s'arrêtèrent longtemps avec une sorte de compassion sur le jeune homme. Puis elle secoua brusquement sa belle tête et s'asseyant sur une élégante causeuse, elle lui fit signe de prendre place près d'elle.

— Voyons, M. de Jumilly, dit-elle d'une voix brève, expliquons-nous. Pourquoi avez-vous souffert, et pour-

idée se grave et se fixe dans votre tête : Abolition de tous les impôts qui ne sont pas proportionnels, impôt unique sur la propriété mobilière aussi bien que sur la propriété immobilière....

Je laisse une tâche à moitié remplie. Je vous avais promis, mes chers paysans, de vous démontrer que, si vous ne jouissez pas de tous les avantages qui résulteraient pour vous de la réduction et de la proportionnalité de l'impôt, c'est que vous ne l'avez pas voulu. Pour remplir ma promesse, il m'aurait fallu faire la théorie du refus de l'impôt. Or me voici bien empêché. Tel est le régime de douce liberté sous lequel nous vivons que les écrivains qui ont essayé de traiter cette question sans ambages ont vu leur plume brisée et leurs journaux saisis par messieurs les procureurs de la République. En présence de ces faits, je me tais. Je m'en rapporte d'ailleurs pour l'organisation du refus de l'impôt, à cette initiative populaire, vraie Providence terrestre, qui, si elle diffère de la Providence divine, n'est cependant pas moins sûre qu'elle dans ses moyens.

L'ÉRMITE DU DONON.

Ce que coûtent à la France l'ambition de deux hommes.

M. Molé présidait le ministère de Louis-Philippe. MM. Thiers et Guizot s'associèrent pour le renverser et partager ses dépouilles. Savez-vous ce que l'ambition de ces deux hommes a coûté à la France en huit années? Douze cent dix-sept millions, c'est-à-dire plus de quatorze millions par département, et cela en perte sèche sans qu'il en reste autre chose au pays que les déplorables fortifications de Paris.

Si chaque département avait aujourd'hui quatorze millions de plus, croyez-vous que l'agriculture, l'industrie et le commerce seraient en si grande souffrance? MM. Thiers et Guizot se posent tous deux en défenseurs de la famille, de la propriété et de la religion; que le bon Dieu nous épargne à l'avenir de pareils protecteurs!

Protestation du citoyen P.-J. Proudhon.

D'après la loi et les règlements, tout individu condamné à la peine de l'emprisonnement pour une durée qui excède un an, peut être transféré dans une maison centrale.

Jusqu'à présent cette disposition était restée inappliquée vis-à-vis des détenus politiques pour délit de presse; et l'on avait vu, sous la monarchie, des condamnés à plus de cinquante années de prison, rester à Paris, près de leurs amis, de leurs affaires, de leurs familles.

C'était une tolérance que les mœurs, l'opinion imposaient, et qui semblait acquise aux écrivains.

Pour la première fois, le ministre, en m'envoyant à Doullens, sort de l'exception. Rigoureusement, il est dans le droit; aussi, je ne l'accuse pas. Est-il également dans l'équité, surtout dans la raison? Je le nie.

Après la mise au secret que je subis pendant sept

quoi semblez-vous m'en faire un reproche?

— Pourquoi?... répéta Robert étourdi de cette question; puis s'animant par degrés il répéta : pourquoi j'ai souffert?... Mais je vous l'ai dit, parce que je vous aime!... Parce que depuis trois mois, fou de douleur, je vous ai cherchée avec cette ardente impatience qui brûle et dévore; parce que je voulais vous revoir ou mourir; parce que je vous avais donné ma vie; parce que j'avais mis en vous tous mes rêves de bonheur; parce que je n'ai rien aimé comme je vous aime; parce que je ne puis rien aimer que vous! qui serez tout pour moi, mon pays, ma famille, mes amis et moi-même.

Les sourcils de M^{me} de Silveyra se plissèrent légèrement; ses doigts tourmentaient avec une nerveuse impatience la crépine d'or du coussin sur lequel s'appuyait son bras.

— Vous avez rêvé, M. Robert, et vous êtes tout ainsi! Une tempête en mer, un vaisseau qui s'engloutit, une femme que vous sauvez, et vous vous croyez obligé de continuer le roman et de vous créer un amour... un peu désordonné comme l'heure fantastique qui l'a fait naître.

— Vous savez bien que cela n'est pas? s'écria vivement Robert à qui le courage venait. Vous savez bien, vous, ce que cet amour a de vrai et de profond! Vous le savez... et c'est étrange à penser. — Depuis la nuit où vous m'avez vu pour la première fois, sur le pont, m'élançant vers vous. Vous avez compris qu'une curiosité banale ne m'avait point retenu là; vous avez compris en partant que vous laissiez dans mon âme le germe d'une éternelle passion! Vous le saviez bien... car vous n'êtes plus remontée.

jours, et ma translation de Sainte-Pélagie à la Conciergerie, comprenant que vis-à-vis du pouvoir la parole m'était à peu près interdite, je pris, vis-à-vis de M. le préfet de police l'engagement de m'abstenir de toute critique des actes du gouvernement. C'était plus que je ne devais : je le crus nécessaire à ma sécurité. Ai-je manqué à ma parole? C'est contre cette imputation que je proteste.

Hier, je publie dans la *Voix du Peuple* un article sur les élections : est-ce là une attaque contre le pouvoir? est-ce que le suffrage universel lui appartient? Les élections sont les suffrages populaires où le gouvernement paraît en rapporteur, non en juge : pourquoi me défendrait-il de parler?

Je recommande une candidature, non pas opposée au gouvernement de la République, mais aux vieux partis qui déchirent la République. Les candidatures sont-elles du gouvernement ou du Peuple?

Cette candidature que je préconise, je l'appuie sur des motifs de réconciliation et de paix; je prie pour elle le pardon des injures; je fais acte d'une modération si grande et si méconnue, hélas! que je suis signalé pour ce fait aux soupçons populaires. Le gouvernement a-t-il le droit de m'empêcher de parler de paix? Est-il établi pour fomenter la guerre civile, la discorde?

Pour augmenter l'horreur des haines entre les citoyens, je m'empare d'une catastrophe déchirante, et qui, après quarante-huit heures, me bouleverse encore l'esprit et les sens. Je la montre comme la conséquence de ces haines fatales, contre lesquelles je proteste depuis vingt-deux mois. Je n'accuse pas le gouvernement, à qui il appartient de diriger comme il l'entend les corps de troupes : je déplore l'influence à laquelle il est soumis, la pression qui s'exerce à son égard, et sur laquelle les électeurs vont être appelés à prononcer souverainement. Au fond, je demande que le pouvoir secoue la servitude qui l'accable, comme je supplie les citoyens de déposer leurs rancunes : Où est le parjure? où est le crime? Le gouvernement est-il le gouvernement d'un parti, ou le gouvernement de la République? Est-il tenu d'obéir à des influences atroces? Est-ce l'offenser que de lui dire : Brisez ce joug, ce joug infâme?

On dira peut-être que, tout en déplorant l'épouvantable submersion de 400 de nos frères, j'ai voulu, indirectement, insinuer que le pouvoir en était la cause volontaire, qu'il y avait une infernale machination. Il faut qu'ils aient l'âme bien noire, ceux qui me prêtent la pensée d'une telle calomnie.

Non, encore une fois, je n'accuse pas le pouvoir; je déplore l'influence malheureuse qui le subjuge, influence qu'il déteste autant que nous peut-être, mais influence qu'il seconde, avec une complaisance et dans des vues que je ne qualifie point, que je n'approfondis pas.

Ah! j'ai trop défendu la liberté, la justice, la modération, le progrès. Je devais voir mon œuvre de 22 mois brisée par le désaveu, par les malédictions des partis extrêmes; je devais être victime du dévouement le plus éclairé, le moins fanatique, dont un citoyen ait jamais donné l'exemple.

— Monsieur!

— Et quand je vous ai emportée dans mes bras durant cette nuit de tempête, quand vous vous êtes réveillée, la tête appuyée sur mon sein, vous avez senti mon sein brûler et mon cœur battre, et vous saviez que je vous aimais!... Et quand vous m'avez fui, quand vous vous êtes éloignée après m'avoir fait de l'espérance un poison mortel, vous saviez bien que je vous aimais!... Si vous doutez, informez-vous de ma vie depuis trois mois : on vous dira que j'étais fou; que je consacrais mes jours et mes nuits à une incessante recherche, que pas une joie ne rayonnait dans mon âme, que pas un sourire ne montait à mes lèvres, que pas un plaisir ne m'éveillait de mon rêve douloureux.

— Je le sais, dit M^{me} de Silveyra d'une voix basse.

— Vous le savez! répéta Robert profondément surpris.

— Oui, vous dis-je, je sais tout... je n'ignore aucune de vos démarches depuis votre retour à Paris.

— Vous!

— Voyez, reprit-elle plus légèrement, je tiens à vous laisser l'idée que je suis d'une essence qui n'a rien de commun avec celle des autres femmes; que je suis... une fée, toujours invisible et sachant tout ce qu'il m'est utile de savoir.

— Si c'était une épreuve, vous avez été cruelle madame... et l'épreuve a été longue. Il y a eu des heures de découragement et de désespoir pendant lesquelles je me suis demandé s'il ne vaudrait pas mieux en finir avec la vie que de souffrir longtemps ainsi.

TITUS.

(La suite au prochain numéro.)

M. le maire de Valleroy-le-Sec, honnête réactionnaire, a insulté un agent voyer en pleine rue et n'a pas même été poursuivi.

Une église vient d'être construite dans la commune de Basse-sur-le-Rupt, depuis que cet édifice est terminé, la commune réclamait en vain un desservant à l'évêque de Saint-Dié, elle a fini par l'obtenir. M. le curé de Vagny ne serait pas étranger dit-on, au refus qui aurait été fait d'abord d'un desservant à cette paroisse, car celui-ci perd une partie de ses bénéfices par l'établissement d'une cure à Basse-sur-le-Rupt.

Nous avons donné dans un de nos précédents numéros des détails sur l'incendie de Lignéville. La commune de Valleroy-le-Sec, a ouvert immédiatement une souscription pour venir en aide aux malheureuses victimes de ce sinistre.

M. LE CURÉ DE SAINT-BASLEMONT A SOUSCRIT POUR LA SOMME DE 50 C.

Assemblée législative.

Séance du 23 avril.

PRÉSIDENCE DE M. JULES DE LASTEYRIE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

LE CIT. LARABIT dépose un rapport sur la proposition des citoyens Lemercier et de Saint-Priest relative au recrutement et au remplacement militaire.

LE CIT. MAISSIAT dépose sur le bureau une pétition signée d'un grand nombre d'habitants du département de l'Ain, pour l'assainissement de ce département.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 200,000 fr. pour la célébration de l'anniversaire du 4 mai.

Le président donne lecture des articles.

Art. 1^{er}. Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1850, un crédit extraordinaire de 200,000 fr. pour la célébration du deuxième anniversaire de la proclamation de la République française par l'assemblée nationale, qui aura lieu le 4 mai 1850. — Adopté.

Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par l'art. 1^{er} ci-dessus, au moyen des ressources affectées aux besoins de l'exercice 1850. — Adopté.

On procède sur l'ensemble à un scrutin public dont voici le résultat :

Votants.....	492
Majorité.....	247

Pour l'adoption.....	431
Contre.....	41

Le projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de budget des dépenses.

Ministère de l'intérieur. — Chapitre 34. — Inspections administratives de services départementaux 111,000 fr.

LE CIT. RANDOT propose une réduction de 40,000 fr. sur ce chapitre, réduction qui porterait sur le traitement des inspecteurs des établissements de bienfaisance. Je ne veux pas, dit l'honorable membre, qu'il y ait des fonctionnaires qui vivent des pauvres; si je parvenais à faire reporter ces 40,000 fr. sur les secours accordés aux pauvres, je crois que je pourrais être appelé un bourreau bienfaisant.

LE CIT. MATHIEU BODET, membre de la commission, combat la réduction.

LE CIT. PAULIN GILLON. Je ne doute pas qu'il n'y ait au ministère de l'intérieur des rapports magnifiques sur les résultats des inspections; mais nous ne les avons pas vus. J'ai fait partie du bureau de bienfaisance pendant

dix ans, et je puis dire que pendant tout ce temps, ni moi ni mes collègues n'avons vu M. l'inspecteur. Nous avons vu ses rapports, ils existent, et plus d'une fois nous avons été stupéfaits de leur contenu. Un jour, en traversant l'hospice, il avait entendu les sons d'un piano. Ce fut pour lui l'occasion de faire un véritable roman historique. Comment pouvait-on usurper le bien des pauvres, le local des pauvres, etc., pour un piano? Or, pour nourrir les pauvres, il faut de l'argent, et, pour s'en procurer, l'administration de l'hospice, avait loué les deux tiers de ses bâtiments. L'inspecteur n'avait pas examiné la question de plus près. Voilà à quoi servent les inspecteurs.

Le ministre soutient que l'inspecteur procure au trésor une économie plus considérable que la réduction de 40,000 fr. que l'on propose.

M. RANDOT insiste pour la réduction.

M. DUFAURE le combat. La comptabilité est très-difficile; on ne pourrait en charger les préfets. Il y a quelques années, l'inspection a fait découvrir dans une ville une comptabilité occulte dont le montant s'élevait à plusieurs centaines de mille francs.

L'amendement de M. Randot est mis aux voix et rejeté. Le chapitre est adopté.

Chapitre 35. — Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention renfermés dans les maisons centrales de force ou de correction, ou autres prisons. Réparations des bâtiments, du mobilier, etc. 6 millions.

LE CIT. JULES FAVRE demande au gouvernement s'il présentera bientôt un projet qui réponde aux vœux si souvent exprimés par les assemblées législatives, sur les modifications à introduire dans le système réglementaire des prisons; en second lieu, si l'on est disposé à rentrer bientôt dans les prescriptions de la loi qui confèrent l'administration des prisons, dans le département de la Seine, au préfet de la Seine et non au préfet de police. L'orateur termine en priant le ministère de vouloir bien donner quelques explications sur les faits qui se sont passés au Mont-Saint-Michel et qui ont ému toute la France.

M. BAROCHE monte à la tribune.

Il est quatre heures et demie. La séance continue.

Intérieur.

— Le rapport de la 8^e commission d'initiative parlementaire, fait par M. Chégaray, conclut à la prise en considération de la proposition de M. Mauguin, tendant à faire nommer une commission chargée de présenter un projet de loi sur les institutions de crédit.

— Réforme dans les services publics. — Le rapport de M. Mortemart au nom de la 9^e commission d'initiative parlementaire conclut au rejet de la proposition de M. Sauteyra tendant à faire nommer par les bureaux de l'assemblée une commission de trente membres chargés de présenter un travail d'ensemble sur les réformes à introduire dans les services publics.

— Enseignement agricole. — M. Jout propose l'amendement suivant au chapitre 5 du budget du ministère de l'agriculture et du commerce : « A partir du 1^{er} janvier 1851 l'enseignement professionnel de l'agriculture ne sera plus à la charge du budget de l'Etat. »

— Il y a eu ce matin conseil des ministres à l'Elysée. On a discuté les instructions à donner à notre ambassadeur à Rome. Il a été convenu qu'on se bornerait à demander au pape des concessions municipales.

— Candidature Leclerc. — Il paraît que le fameux candidat de l'ordre par la guerre civile est sur le point de donner son désistement. L'Assemblée nationale avoue que c'est un failli non réhabilité. Il paraît qu'il a fait faillite à Versailles comme épicière, à Passy, à Claircy comme marchand de bois. On fait les plus actives recherches pour arriver à la connaissance exacte des faits qui ne sont encore que des on dit.

Extérieur.

ITALIE. — Les journaux italiens ne sont remplis que de détails répétés sous mille formes différentes sur le voyage du pape et son arrivée à Rome n'offrent aucun intérêt.

ALLEMAGNE. ERFURT, 20 avril. — La chambre des états de Prusse a terminé, dans sa séance du 20, la révision de la constitution, elle a adopté ensuite l'acte additionnel et enfin elle a décidé que la loi électorale du 20 mai serait mise en vigueur dans tous les états de l'union; mais on doute que tous y consentent, en admettant que la chambre populaire adhère à ce vote, ce qui n'est rien moins que certain.

Cette dernière s'est constituée définitivement en maintenant son bureau provisoire. Elle s'est ensuite ajournée au mardi suivant ainsi que la chambre des états. On parlait de la prorogation très-prochaine des deux assemblées.

VIENNE, 16 avril. — Le bruit s'accrédite que la commission composée de délégués de toutes les provinces de l'empire, et chargée d'indiquer au gouvernement les moyens propres à réorganiser la banque et à remédier à la position financière et surtout monétaire de l'Autriche, a proposé, comme seul moyen efficace de frapper d'un emprunt forcé toute la monarchie. Cet emprunt serait de 120 millions de florins, à répartir sur toutes les provinces, à raison de leurs moyens respectifs. On espère que cette somme, jointe à celle de 50 à 55 millions que doit procurer l'émission des 49,579 actions de la banque en réserve, pourrait suffire à mettre la banque en état de reprendre ses paiements en espèces.

Le Rédacteur-Gérant, A. THÉRIN.

ANNONCES.

PURGATIF. B. S. gros comme une lentille, 1 fr. faubourg Saint-Denis, 9, et les pharm. — Injection SAFFROY, la seule approuvée, 5 fr. Rob, 5 fr.

REVUE SOCIALE

ou

SOLUTION PACIFIQUE DU PROBLÈME DU PROLÉTARIAT,

PUBLIÉE PAR

Jules Leroux, Paul Rochery, Louis Nétré.

La REVUE SOCIALE paraît régulièrement le 1^{er} de chaque mois. — 16 pages in-4^o à deux colonnes. — Les bureaux d'abonnement et de rédaction, à Paris, rue des Saints-Pères, n^o 16.

Le prix d'abonnement est de :

POUR PARIS :

Un an.....	5 fr. »
Six mois.....	2 30
Le numéro.....	30

POUR LES DÉPARTEMENTS :

Un an.....	6 fr. »
Six mois.....	3 30
Le numéro.....	60

Les souscripteurs recevront franc de port à domicile dans toute la France.

Ils enverront leur mandat sur la poste par lettres affranchies.

Le quatrième numéro, 1^{er} avril, qui vient de paraître, contient :

Revue politique. — Du budget républicain, par JULES LEROUX. — Droit des femmes, par LUC DESAGES. — Pourquoi la République est indestructible, par PAUL ROCHERY. — La peur, par ULYSSE CHARPENTIER. — Novator, par Léo. — Chronique mensuelle des départements. — Bulletin bibliographique.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

PARIS,

18 fr. par an.

LA REPUBLIQUE,

ÉDITION QUOTIDIENNE.

DÉPARTEMENTS,

28 fr. par an.

JOURNAL FONDÉ LE 24 FÉVRIER 1848.

Ce Journal a pour Rédacteur en chef le citoyen EUGÈNE BARESTE, et pour collaborateur PIERRE LEROUX, LAURENT (de l'Ardèche), AGRICOLE PERRIGUIER, FRANCISQUE BOUVET, SCHOELCHER, représentants du peuple et autres économistes et publicistes distingués.

Une deuxième édition, avec supplément, paraît trois fois par semaine : les Lundi, Mercredi et Vendredi

UN AN, 44 fr. ; — SIX MOIS, 7 fr. 50 c. ; — TROIS MOIS, 4 fr.

ON S'ABONNE ;

}	à PARIS, rue Coq-Héron, n ^o 5;
	à ÉPINAL, chez M. FONFREVAY, miroitier;
	à REMIREMONT, au Café BERTRAND.

Remiremont, Imp. et Lith. MOUTON.